
Norme internationale



105/F

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Textiles — Essais de solidité des teintures —
Partie F : Tissus témoins**

Textiles — Tests for colour fastness — Part F : Standard adjacent fabrics

Deuxième édition — 1982-09-01

CDU 677.016.47

Réf. n° : ISO 105/F-1982 (F)

Descripteurs : textile, matière teignante, essai, solidité de la couleur, examen visuel, dégorgeement, échantillon témoin.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 105/F a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

NOTE — La Norme internationale ISO 105 est présentée sous forme de parties. Chacune de ces parties correspond à un groupe, et est elle-même fractionnée en ses différentes sections constitutives. Cette présentation facilite le remplacement des groupes existants par des éditions successives chaque fois que cela est nécessaire.

Les sections F02, F03, F04, F05 et F06, contenues dans cette deuxième édition de la partie F de l'ISO 105, ont été soumises aux comités membres en décembre 1979 et complètent la section F01-1978.

La présente partie de l'ISO 105 annule et remplace le groupe F de l'ISO 105-1978.

Sommaire de l'ISO 105

- ISO 105/A Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie A : Principes généraux
- A01** Principes généraux pour effectuer les essais
 - A02** Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations
 - A03** Échelle de gris pour l'évaluation des décolorations
- ISO 105/B Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie B : Solidité des teintures à la lumière et aux intempéries
- B01** Solidité des teintures à la lumière : Lumière du jour
 - B02** Solidité des teintures à la lumière : Lampe à arc au xénon
 - B03** Solidité des teintures aux intempéries : Exposition en plein air
 - B04** Solidité des teintures aux intempéries : Lampe à arc au xénon
 - B05** Détection et évaluation de la phototropie
- ISO 105/C Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie C : Solidité des teintures au lavage
- C01** Solidité des teintures au lavage : Essai 1
 - C02** Solidité des teintures au lavage : Essai 2
 - C03** Solidité des teintures au lavage : Essai 3
 - C04** Solidité des teintures au lavage : Essai 4
 - C05** Solidité des teintures au lavage : Essai 5
 - C06** Solidité des teintures aux lavages domestiques et industriels
- ISO 105/D Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie D : Solidité des teintures au nettoyage à sec
- D01** Solidité des teintures au nettoyage à sec
 - D02** Solidité des teintures au frottement : Solvants organiques
- ISO 105/E Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie E : Solidité des teintures aux agents aqueux
- E01** Solidité des teintures à l'eau
 - E02** Solidité des teintures à l'eau de mer
 - E03** Solidité des teintures à l'eau chlorée (eau de piscine)
 - E04** Solidité des teintures à la sueur
 - E05** Solidité des teintures aux acides
 - E06** Solidité des teintures aux alcalis
 - E07** Solidité des teintures à la goutte d'eau
 - E08** Solidité des teintures à l'eau : Eau chaude
 - E09** Solidité des teintures au décatissage à l'eau bouillante
 - E10** Solidité des teintures au décatissage
 - E11** Solidité des teintures au vaporisation à la pression atmosphérique
 - E12** Solidité des teintures au foulon : Foulon alcalin
 - E13** Solidité des teintures au foulon acide : Essai fort
 - E14** Solidité des teintures au foulon acide : Essai doux
- ISO 105/F Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie F : Tissus témoins
- F01** Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Laine
 - F02** Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Coton et viscose
 - F03** Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Polyamide
 - F04** Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Polyester
 - F05** Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Acrylique
 - F06** Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Soie
- ISO 105/G Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie C : Solidité des teintures aux agents atmosphériques de dégradation
- G01** Solidité des teintures aux oxydes d'azote
 - G02** Solidité des teintures aux fumées de gaz brûlés
 - G03** Solidité des teintures à l'ozone dans l'atmosphère

- ISO 105/J Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie J : Mesurage de la couleur et des différences de couleur
J01 Méthode de mesurage de la couleur et des différences de couleur
- ISO 105/N Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie N : Solidité des teintures aux agents de blanchiment
N01 Solidité des teintures au blanchiment : Hypochlorite
N02 Solidité des teintures au blanchiment : Peroxyde
N03 Solidité des teintures au blanchiment : Chlorite de sodium :
Essai doux
N04 Solidité des teintures au blanchiment : Chlorite de sodium :
Essai fort
N05 Solidité des teintures au soufre
- ISO 105/P Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie P : Solidité des teintures aux traitements thermiques
P01 Solidité des teintures à la chaleur sèche (à l'exclusion du repassage)
P02 Solidité des teintures au plissage : Plissage à la vapeur
- ISO 105/S Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie S : Solidité des teintures à la vulcanisation
S01 Solidité des teintures à la vulcanisation : Air chaud
S02 Solidité des teintures à la vulcanisation : Monochlorure de soufre
S03 Solidité des teintures à la vulcanisation : Vapeur saturée
- ISO 105/X Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie X : Solidité des teintures à des agents autres que ceux spécifiés dans les parties A à S et Z
X01 Solidité des teintures au carbonisage : Chlorure d'aluminium
X02 Solidité des teintures au carbonisage : Acide sulfurique
X03 Solidité des teintures au chlorage acide
X04 Solidité des teintures au mercerisage
X05 Solidité des teintures aux solvants organiques
X06 Solidité des teintures au débouillissage à l'air libre
X07 Solidité des teintures à la surteinture : Laine
X08 Solidité des teintures au décreusage
X09 Solidité des teintures au formaldéhyde
X10 Évaluation de la migration des teintures des textiles dans les enductions de polychlorure de vinyle
X11 Solidité des teintures au repassage à chaud
X12 Solidité des teintures au frottement
X13 Solidité des teintures sur laine aux traitements effectués avec des produits chimiques en vue du plissage et du fixage
- ISO 105/Z Textiles — Essais de solidité des teintures —**
Partie Z : Caractéristiques des colorants
Z01 Solidité des teintures aux métaux dans les bains de teinture : Sels de chrome
Z02 Solidité des teintures aux métaux dans les bains de teinture : Fer et cuivre

Textiles — Essais de solidité des teintures —

F01 Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Laine

1 Objet et domaine d'application

La présente spécification est destinée à définir un tissu de pure laine écrue qui peut être utilisé pour l'évaluation des décolorations dans les essais de solidité des teintures. Le tissu témoin normalisé en laine présente des propriétés de décoloration normalisées.

2 Principe

Afin d'apprécier les propriétés de décoloration normalisées, deux essais de solidité à l'eau et un essai au lavage à 50 °C sont effectués sur deux éprouvettes composées, constituées d'un tissu teint de référence et d'un tissu témoin de coton, avec

- a) du tissu de laine à essayer, et
- b) un échantillon du tissu témoin de laine de référence.

Le décoloration est ensuite évalué avec l'échelle de gris pour l'évaluation des décolorations.

3 Références

ISO 105 :

Section A01, *Principes généraux pour effectuer les essais.*

Section A03, *Échelle de gris pour l'évaluation des décolorations.*

Section C02, *Solidité des teintures au lavage : Essai 2.*

Section E01, *Solidité des teintures à l'eau.*

ISO 3072, *Laine — Détermination de la solubilité en milieu alcalin.*

4 Appareillage et réactifs

4.1 Appareillage et réactif, tels que spécifiés dans la section E01.

4.2 Appareillage et réactifs, tels que spécifiés dans la section C02.

4.3 Échelle de gris pour l'évaluation des décolorations (voir chapitre 3).

4.4 Pour le premier tissu teint de référence — 1,5 % de CI **Direct Red 16** (Colour Index, 3^e édition).

Pour le deuxième tissu teint de référence — 3 % de CI **Acid Red 42** (Colour Index, 3^e édition).

Pour le troisième tissu teint de référence — 2 % de CI **Acid Red 42** (Colour Index, 3^e édition).

4.5 Échantillons de tissu témoin de laine de référence (voir 6.3).

5 Caractéristiques du tissu

Choisir un tissu ayant des caractéristiques techniques se rapprochant de celles du tissu témoin de référence.

5.1 Composition et construction

Le tissu témoin de laine normalisé est un tissu de laine peignée d'une masse surfacique de $125 \pm 5 \text{ g/m}^2$. Il est constitué de tissus de pure laine à armure toile de surface unie et régulière. Après humidification et séchage sans tension, les échantillons devront rester à plat. Ils ne doivent pas contenir d'apprêts, ni de produits chimiques résiduels, ni de fibres endommagées chimiquement.

5.2 Propriétés de décoloration

Puisque les tissus témoins doivent donner des évaluations exactes et reproductibles, leurs propriétés les plus importantes sont donc les caractéristiques normalisées de décoloration pendant les essais de solidité des teintures. Les tissus teints de référence qui sont utilisés ont des propriétés de décoloration définies lors des essais spécifiés de solidité. Les caractéristiques de décoloration des tissus témoins de laine doivent être identiques à celles des tissus teints de référence.

CDU 677.016.47

Deuxième édition — 1982-09-01 (Première édition — 1978-12-15 corrigée et réimprimée)

Descripteurs : textile, matière teignante, essai, solidité de la couleur, examen visuel, décoloration, échantillon témoin, laine.

Approuvée par les comités membres de : Afrique du Sud, Rép. d'; Allemagne, R.F.; Australie; Belgique; Bulgarie; Canada; Chili; Corée, Rép. de; Espagne; Finlande; France; Hongrie; Inde; Iran; Irlande; Israël; Italie; Mexique; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Pologne; Roumanie; Royaume-Uni; Suède; Suisse; Tchécoslovaquie; Turquie; URSS; USA; Yougoslavie.

© Organisation internationale de normalisation, 1982 ●

5.2.1 Tissus teints de référence à soumettre aux essais de solidité des teintures

a) Premier tissu teint de référence : Teinture avec 1,5 % de CI Direct Red 16 (Colour Index, 3^e édition), sur un tissu témoin de coton spécifié (voir 6.2.1). Cette teinture est destinée à l'essai de solidité à l'eau [voir 5.2.2 a)].

b) Deuxième tissu teint de référence : Teinture avec 3 % de CI Acid Red 42 (Colour Index, 3^e édition), sur un tissu témoin de laine spécifié (voir 6.2.2). Cette teinture est destinée à l'essai de solidité à l'eau [voir 5.2.2 a)].

c) Troisième tissu teint de référence : Teinture avec 2 % de CI Acid Red 42 (Colour Index, 3^e édition), sur un tissu témoin de laine spécifié (voir 6.2.3). Cette teinture est destinée à l'essai de solidité au lavage : essai 2 (50 °C) [voir 5.2.2 b)].

5.2.2 Méthodes d'essai de solidité des teintures employées pour apprécier les propriétés de dégorgeement

Les propriétés de dégorgeement des tissus témoins de laine normalisés sont déterminées selon les méthodes d'essai suivantes :

- a) essai de solidité à l'eau, conformément à la section E01;
- b) essai de lavage 2 (50 °C), conformément à la section C02.

5.2.3 Éprouvette

En vue d'essayer le tissu de laine, qui est préparé comme décrit en 6.1 et qui est destiné à être utilisé comme un tissu témoin de laine spécifié, un tissu teint de référence (voir 5.2.1) est placé entre le tissu de laine à soumettre à l'essai et un tissu témoin de coton. Pour comparaison, une autre éprouvette composée est confectionnée en utilisant un échantillon du tissu témoin de laine de référence. Les deux éprouvettes composées sont soumises aux essais mentionnés en 5.2.2.

5.2.4 Résultats du dégorgeement pendant les essais

Le dégorgeement sur le tissu témoin de laine, évalué avec l'échelle de gris pour l'évaluation des dégorgements, doit être le suivant (voir 6.3) :

- a) essai de solidité à l'eau avec le premier tissu teint de référence : 3;
- b) essai de solidité à l'eau avec le deuxième tissu teint de référence : 2-3;
- c) essai de lavage 2 (50 °C) avec le troisième tissu teint de référence : 3-4.

La valeur du dégorgeement ne doit pas différer de plus d'un demi-indice de celles qui sont spécifiées.

La dégradation de coloration du tissu teint de référence et le dégorgeement sur le tissu témoin de coton sont négligeables.

6 Notes

6.1 Préparation du tissu témoin de laine normalisé

6.1.1 Matériau constituant la chaîne et la trame

Laine mérinos australienne, diamètre moyen de la fibre compris entre 18,5 et 19,7 μm = 74 s finesse britannique, lavée dans un bain légèrement alcalin.

Longueur des fibres : 50 à 70 mm.

6.1.2 Fil identique en chaîne et trame

15,6 tex \times 2 cardé.

Torsion fil simple : 620 tr/m.

Torsion fil retors : 600 tr/m.

Teneur en matières grasses du fil : $0,6 \pm 0,2$ %
(corps gras : arachide émulsifiée).

Traitements à la vapeur du fil simple et du fil retors : doux et régulier en fonction de la charge, de la durée du traitement de vaporisation et des conditions pour le lot complet.

Les échantillons de fil fabriqués doivent être essayés, afin de déterminer leur conformité aux spécifications suivantes :

pH de l'extrait aqueux à 20 °C : $9,5 \pm 0,2$;

teneur en matières grasses : $0,6 \pm 0,2$ %.

Le dégorgeement dans l'essai de solidité à l'eau selon 5.2.2 a) devrait être de 3 ou 3-4, c'est-à-dire identique ou un peu inférieur à celui du tissu témoin de laine de référence.

La solubilité alcaline ne doit pas dépasser 18 % (déterminée selon la méthode spécifiée dans l'ISO 3072).

6.1.3 Tissu écru

Armure toile : 1/1.

Compte

chaîne : 210 ± 5 fils par 10 cm

trame : 180 ± 5 duites par 10 cm

tissage sans encollage.

Après lavage, le dégorgeement selon 6.1.4 dans l'essai de solidité à l'eau [voir 5.2.2 a)] devrait être de 3-4.

Teneur en matières grasses : $0,5 \pm 0,2$ %.

6.1.4 Finissage

Pas de flamage.

Lavage en continu, par exemple avec la machine à laver Vibrotex (Kueters, Krefeld) avec un détergent non ionique, pH 8,5 à 8, température 45 °C, durée dans le bain de lavage environ 2 min.

Rinçage en continu jusqu'à ce que le pH soit de 6,5 à 7,5.

Fixage à l'eau chaude en continu, par exemple avec la machine «Conticrab» (Monforts, Moenchengladbach); le tissu passe dans un bac d'eau chaude à 80 °C, puis entre un tambour chauffé à 90 °C et une bande de caoutchouc. Durée de passage sur le tambour chauffé environ 100 s, pH de l'eau à 80 °C 6,5 à 7,5.

Séchage modéré avec 6 % au-dessus de l'alimentation à 80 °C, par exemple avec un séchoir à tuyères Famatex, vitesse 20 m/min.

Rasage sur les deux faces, par exemple avec une machine à tondre à table creuse (Ateliers Raxhon, Belgique).

Éliminer les souillures au perchloréthylène.

Éliminer les plis sur une rame à égaliser appropriée avec un léger vaporisage.

Degré de blancheur selon Stephanson :

$$W = 2B - A = 2R_z - R_x$$

Source normalisée D₆₅. Observateur normalisé CIE 1931. Blanc normalisé : blanc absolu. Épaisseur du matériau : ∞. La valeur devrait être de 43 ± 1.

Pour l'appréciation visuelle, l'éprouvette devrait être comparée avec la référence normalisée.

La valeur du pH de l'extrait aqueux devrait être de 8,0 ± 0,5. Teneur résiduelle en matières grasses : 0,4 ± 0,1 % (déterminée selon la méthode FLI 10-62, édition 1966).

La solubilité en milieu alcalin ne doit pas dépasser 18 % (déterminée selon la méthode spécifiée dans l'ISO 3072).

6.2 Préparation des échantillons teints de référence (voir 5.2.1)

6.2.1 Teinture avec 1,5 % de CI Direct Red 16 (Colour Index, 3^e édition), sur un tissu témoin de coton spécifié [voir 5.2.1 a)]

Un échantillon non mouillé de tissu de coton est introduit à 30 °C dans un bain de teinture contenant 1,5 % de CI Direct Red 16 (Colour Index, 3^e édition) et 20 % de sulfate de sodium décahydraté (Na₂SO₄·10H₂O), tous les pourcentages étant calculés par rapport à la masse de l'échantillon de coton. Le rapport de bain est de 20 : 1.

Le bain de teinture est porté en 20 min à 60 °C, puis maintenu durant 60 min à cette température. Après avoir épuisé le bain de teinture, l'échantillon est rincé dans l'eau courante froide du robinet jusqu'à ce que l'eau soit incolore. L'échantillon teint est alors séché.

6.2.2 Teinture avec 3 % de CI Acid Red 42 (Colour Index, 3^e édition), sur un tissu témoin de laine [voir 5.2.1 b)]

Un échantillon non mouillé de tissu de laine est introduit à 40 °C dans un bain de teinture contenant 3 % de CI Acid Red 42 (Colour Index, 3^e édition), 10 % de sulfate de sodium décahydraté (Na₂SO₄·10H₂O) et 4 % d'acide sulfurique (96 %), tous les pourcentages étant calculés par rapport à la masse de l'échantillon de laine. Le rapport de bain est de 40 : 1.

Le bain de teinture est porté à l'ébullition en 30 min et l'ébullition est maintenue durant 60 min. Le bain est ensuite refroidi par addition d'eau froide. L'échantillon est retiré du bain, rincé dans l'eau courante froide du robinet et séché.

6.2.3 Teinture avec 2 % de CI Acid Red 42 (Colour Index, 3^e édition), sur un tissu témoin de laine spécifié [voir 5.2.1 c)]

Cet échantillon de référence est teint de la même manière que celle indiquée en 6.2.2, mais avec 2 % de CI Acid Red 42 (Colour Index, 3^e édition) au lieu de 3 %.

6.3 Étalon de référence et étalon teint de référence

Des échantillons du tissu témoin de laine de référence normalisé et les étalons teints de référence peuvent être obtenus auprès de

Beuth-Vertrieb GmbH
Burggrafenstrasse 4-7
D-1000 Berlin 30
Allemagne.

Le tissu témoin de laine de référence normalisé peut également être obtenu auprès de

Society of Dyers and Colourists
P.O. Box 244, Perkin House
82 Gratton Road
Bradford BD1 2JB
West Yorks.
Royaume-Uni.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

F02 Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Coton et viscose

1 Objet et domaine d'application

La présente spécification est destinée à définir des tissus témoins non teints en coton et en viscose qui peuvent être utilisés pour l'évaluation des décolorations dans les essais de solidité des teintures. Les tissus témoins normalisés en coton et en viscose présentent des propriétés de décoloration normalisées.

2 Principe

Afin d'apprécier les propriétés de décoloration normalisées, un essai de solidité au lavage est effectué à 40 °C sur une éprouvette composée, constituée d'un tissu teint de référence, d'un tissu témoin de référence et d'un tissu témoin à essayer. Afin de compléter l'essai, le décoloration sur les deux tissus témoins est évalué avec l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.

3 Références

ISO 105 :

Section A01, *Principes généraux pour effectuer les essais.*

Section A02, *Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

Section C01, *Solidité des teintures au lavage : Essai 1.*

4 Appareillage et réactifs

4.1 Appareillage et réactifs, tels que spécifiés dans la section C01.

4.2 Teinture de référence : CI Direct Blue 1, appliquée sur un tissu témoin de référence en coton (voir 6.2).

4.3 Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations (voir chapitre 3).

4.4 Échantillons de tissu témoin de référence en coton et en viscose (voir 6.3).

5 Caractéristiques du tissu

Choisir un tissu ayant des caractéristiques techniques se rapprochant de celles du tissu témoin de référence.

5.1 Composition et construction

Le tissu témoin de référence est un tissu de coton d'une masse surfacique de 115 ± 5 g/m² et le tissu témoin en viscose est un tissu d'une masse surfacique de 140 ± 5 g/m². Ils sont constitués de tissus à armure toile de surfaces unies et régulières de fibres de coton ou viscose purs. Après humidification et séchage sans tension, les échantillons devront rester à plat. Ils ne doivent pas contenir d'appâts, ni de produits chimiques résiduels, ni de fibres endommagées chimiquement.

5.2 Propriétés de décoloration

Puisque les tissus témoins doivent donner des évaluations exactes et reproductibles, leurs propriétés les plus importantes sont donc les caractéristiques normalisées de décoloration pendant les essais de solidité des teintures. Les tissus teints de référence qui sont utilisés ont des propriétés de décoloration définies lors des essais spécifiés de solidité. Les caractéristiques de décoloration des tissus témoins de coton et de viscose doivent être identiques à celles des tissus teints de référence.

5.2.1 Tissu teint de référence à soumettre à l'essai de solidité des teintures

Tissu teint de référence : CI Direct Blue 1 (Color Index, 3^e édition) obtenu par teinture du tissu témoin de référence en coton (voir 6.2).

CDU 677.016.47

Première édition — 1982-09-01

Descripteurs : textile, matière teignante, essai, solidité de la couleur, examen visuel, décoloration, échantillon témoin, coton, viscose.

Approuvée par les comités membres de : Afrique du Sud, Rép. d'; Allemagne, R.F.; Australie; Belgique; Bulgarie; Chine; Chypre; Corée, Rép. de; Danemark; Égypte, Rép. arabe d'; Espagne; France; Finlande; Hongrie; Inde; Irlande; Israël; Italie; Japon; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Portugal; Roumanie; Royaume-Uni; Suède; Suisse; Thaïlande; Turquie; URSS; USA; Venezuela.

5.2.2 Méthode d'essai de solidité des teintures employée pour apprécier les propriétés de dégorgeement

Les propriétés de dégorgeement des tissus témoins de coton et de viscose sont déterminées par un essai de lavage (40 °C) conformément à la section C01.

5.2.3 Éprouvette

En vue d'essayer les tissus de coton et de viscose, qui sont préparés comme décrit en 6.1 et qui sont destinés à être utilisés comme tissus témoins spécifiés en coton et en viscose, un tissu teint de référence (voir 5.2.1) est placé entre le tissu témoin en coton ou en viscose à soumettre à l'essai et le tissu témoin de référence. Afin d'éliminer d'éventuelles différences dans les conditions d'essai, placer le tissu témoin de référence et le tissu témoin à essayer dans la même éprouvette composée.

5.2.4 Résultats du dégorgeement pendant l'essai

La différence de teinte entre le dégorgeement sur le tissu témoin de référence et le dégorgeement sur le tissu témoin soumis à l'essai est évaluée avec l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations. Le tissu témoin soumis à l'essai est acceptable, vis-à-vis de ses propriétés de dégorgeement, lorsque la différence de nuance entre les dégorgements respectifs sur le tissu témoin de référence et le tissu témoin essayé n'est pas supérieure à 4-5.

6 Notes

6.1 Préparation des tissus témoins de référence

6.1.1 Filés

a) Coton

chaîne : 16,5 tex 820

trame : 14 tex 900

b) Viscose

chaîne : 20 tex 740

trame : 33 tex 700

Ce fil ne doit pas contenir d'agent de blanchiment fluorescent. Aucun produit d'encollage de chaîne ne doit être présent.

6.1.2 Tissu tombé de métier

a) Coton

Armure toile : 1/1

Compte

chaîne : 35 fils/cm

trame : 31 duites/cm

b) Viscose

Armure toile : 1/1

Compte

chaîne : 28 fils/cm

trame : 22 duites/cm

6.1.3 Tissu fini

Degré de blancheur : 70 ± 5 , mesuré au moyen d'un réflectomètre (formule de blancheur : $L + 3A - 3B$)

Source normalisée D₆₅

Observateur normalisé CIE 1931

Blanc normalisé : blanc absolu

Tout autre tissu en coton ou en viscose ayant les mêmes propriétés de dégorgeement peut être utilisé.

6.2 Préparation du tissu témoin de référence

Ce tissu est désencollé, dégraissé et blanchi de façon à obtenir les caractéristiques indiquées en 6.1. Il doit avoir un temps de mouillage inférieur à 3 s et un pH de $7,0 \pm 0,5$.

6.3 Tissus témoins de référence en coton et en viscose et tissu teint de référence

Ces tissus peuvent être obtenus auprès de

Centre de Recherches Textiles de Mulhouse
185, rue de l'Ilberg
F-68093 Mulhouse Cedex
France

et auprès de

Association pour la détermination de la solidité des teintures
12, rue d'Anjou
F-75008 Paris
France.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

F03 Spécifications pour le tissu témoin normalisé : Polyamide

1 Objet et domaine d'application

La présente spécification est destinée à définir un tissu témoin non teint en polyamide qui peut être utilisé pour l'évaluation des décolorations dans les essais de solidité des teintures. Le tissu témoin normalisé en polyamide présente des propriétés de décoloration normalisées.

2 Principe

Afin d'apprécier les propriétés de décoloration normalisées, un essai de solidité au lavage est effectué à 50 °C sur une éprouvette composée, constituée d'un tissu teint de référence, d'un tissu témoin de référence et d'un tissu témoin à essayer. Afin de compléter l'essai, le décoloration sur les deux tissus témoins est évalué avec l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.

3 Références

ISO 105 :

Section A01, *Principes généraux pour effectuer les essais.*

Section A02, *Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

Section C02, *Solidité des teintures au lavage : Essai 2.*

4 Appareillage et réactifs

4.1 Appareillage et réactifs, tels que spécifiés dans la section C02.

4.2 Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations (voir chapitre 3).

4.3 Teinture de référence : CI Acid Red 151, appliquée sur un tissu témoin de référence (voir 6.2).

4.4 Échantillons de tissu témoin de référence en polyamide (voir 6.3).

5 Caractéristiques du tissu

Choisir un tissu ayant des caractéristiques techniques se rapprochant de celles du tissu témoin de référence.

5.1 Composition et construction

Le tissu témoin de référence est un tissu de polyamide d'une masse surfacique de 130 ± 5 g/m². Il est constitué de tissus à armure toile de surface unie et régulière de fibres 100 % polyamide. Après humidification et séchage sans tension, les échantillons devront rester à plat. Ils ne doivent pas contenir d'apprêts, ni de produits chimiques résiduels, ni de fibres endommagées chimiquement.

5.2 Propriétés de décoloration

Puisque les tissus témoins doivent donner des évaluations exactes et reproductibles, leurs propriétés les plus importantes sont donc les caractéristiques normalisées de décoloration pendant les essais de solidité des teintures. Les tissus teints de référence qui sont utilisés ont des propriétés de décoloration définies lors des essais spécifiés de solidité. Les caractéristiques de décoloration des tissus témoins de polyamide doivent être identiques à celles des tissus teints de référence.

5.2.1 Tissu teint de référence à soumettre à l'essai de solidité des teintures

Tissu teint de référence : CI Acid Red 151 (Colour Index, 3^e édition) obtenu par teinture du tissu témoin de référence en polyamide (voir 6.2).

CDU 677.016.47

Première édition — 1982-09-01

Descripteurs : textile, matière teignante, essai, solidité de la couleur, examen visuel, décoloration, échantillon témoin, polyamide.

Approuvée par les comités membres de : Afrique du Sud, Rép. d'; Allemagne, R.F.; Australie; Belgique; Bulgarie; Chine; Chypre; Corée, Rép. de; Danemark; Égypte, Rép. arabe d'; Espagne; France; Finlande; Hongrie; Inde; Irlande; Israël; Italie; Japon; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Portugal; Roumanie; Royaume-Uni; Suède; Suisse; Thaïlande; Turquie; URSS; USA; Venezuela.